



COORDINATION DES ONG
POUR LES DROITS DE L'ENFANT

Rue du Marché aux Poulets 30
B-1000 Bruxelles
T.-F. +32 (0)2 223 75 00
info@lancode.be | www.lancode.be

LES MEMBRES DE LA CODE



AVEC LE SOUTIEN DE LA



L'information adaptée aux enfants, kesako ?

Analyse – décembre 2021

Tout au long de crise sanitaire, la CODE et ses membres ont eu à cœur de rappeler l'importance du droit des enfants à l'information, précondition indispensable à l'exercice de leur droit à la participation aux prises de décisions les concernant.

En effet, sans accès à une information précise et adaptée, les enfants peuvent se retrouver dans l'incapacité de comprendre, défendre ou même d'agir pour le respect de leurs propres droits. Aussi bien en tant qu'individus qu'en tant que groupe(s).

La notion d'information *child friendly* (dans le sens « adaptée aux enfants ») a été et est fréquemment utilisée par les acteur·rice·s droits de l'enfant, notamment dans les recommandations adressées aux politiques et aux professionnel·le·s du secteur de l'enfance. Elle l'est d'autant plus en contexte de crise : climat, COVID-19, attentats, etc... En effet, les crises – qu'elles soient sanitaires, sécuritaires, économiques ou climatiques – concernent également les enfants et les jeunes, et quantité d'informations à leur sujet – vraies, fausses, partielles – sont déversées via de nombreux canaux.

L'utilisation du concept d'information *child friendly* semble, de prime abord, renvoyer à une demande simple : que toute information concernant les enfants et/ou susceptible de les intéresser leur soit communiquée dans une version qui leur soit adaptée, tant au niveau de la forme que du fond.

Si cette recommandation est portée depuis longtemps par la CODE et ses membres (notamment), nous constatons également qu'elle est rarement suivie d'actions satisfaisantes. Ce constat pousse aujourd'hui la CODE à rédiger sa première analyse sur le sujet. L'objectif étant de creuser un concept dont les contours ne semblent pas suffisamment définis pour se voir traduits dans nos réalités quotidiennes.

“Les informations qui me concernent ?

Mais tout me concerne !”

Jeune de 15 ans ayant participé au projet
Fight For Your Right de la Commission
nationale pour les droits de l'enfant.

Le droit des enfants à l'information : définition et enjeux

Les enfants ont le droit de recevoir de l'information sur Internet, à la radio, à la télévision, dans les journaux, les livres et d'autres sources. Les adultes doivent faire attention à ce que ces informations ne soient pas dangereuses pour les enfants. Les gouvernements doivent encourager les médias à partager des informations provenant de différentes sources, dans des langues que tous les enfants peuvent comprendre.

Article 17 de la CIDE, unicef.org

C'est l'article 17 de la Convention relative aux droits de l'enfant qui consacre le droit à une information adaptée et diversifiée par le biais de différents supports médiatiques.

Chaque enfant a le droit de comprendre le monde dont il fait partie et l'accès à cette information lui donne les clés pour savoir ce qui est important pour son bien-être. Cette information doit être véhiculée via différents médias : Internet et les réseaux sociaux, émissions radio, articles de journaux, livres, journaux télévisés, etc. Il est de la responsabilité des adultes de s'assurer que l'information soit adaptée à leur âge et leurs capacités, facilement accessible, diversifiée, qualitative, positive et qu'elle leur soit directement adressée ; mais également d'aider les enfants à trouver et à comprendre l'information dont ils ont besoin.

Pour un enfant, accéder à l'information, c'est comprendre le monde qui l'entoure et – moyennant le développement des compétences utiles pour exercer son droit à la participation – agir sur ce dernier de manière à ce qu'il évolue dans un sens qui soit respectueux des droits de chacun. C'est aussi être capable de se protéger ou d'agir face au danger. Et au mieux, de saisir et créer des opportunités pour améliorer son bien-être et le respect de ses droits.

Le droit à l'information, droit corollaire au droit à la participation, constitue l'un des fondements de toute société démocratique.

Child friendly, c'est quoi ?

Le terme *child friendly* signifie littéralement "ami des enfants". Lorsqu'on parle de communication ou d'information, on lui préférera la traduction "adaptée aux enfants".

Cette notion n'est pas uniquement associée à l'information. Elle est depuis longtemps associée à d'autres contextes : secteur de la santé et de l'enseignement, environnement numérique, espace public et vie citoyenne, etc.

Dans chacun de ces espaces, le qualificatif “ami-e des enfants” renvoie au principe élémentaire du respect de l’**intérêt supérieur de l’enfant**. Il fait également référence à la protection, ainsi qu’aux principes de non-discrimination et de participation de l’enfant. Ce concept se décline donc en fonction du contexte dans lequel il est utilisé. Une école « amie des enfants » veillera par exemple à un environnement scolaire accessible, inclusif, protecteur et encourageant la participation des enfants “en veillant à employer des enseignants dûment formés, à disposer des ressources nécessaires et à offrir les conditions les plus favorables possibles à l’apprentissage”¹.

Le principe d’**intérêt supérieur de l’enfant** est l’un des 4 principes fondateurs de la CIDE. Lorsqu’une décision concernant un ou des enfants doit être prise, leurs besoins doivent être évalués et être pris très au sérieux. Sur cette base, l’intérêt du ou des enfants peut être déterminé, et il doit être une considération primordiale dans les prises de décisions le ou les concernant.

Et l’information *child friendly* ?

En matière d’information, on entend par « adaptées aux enfants » des informations **adaptées à l’âge, au degré de maturité, à la langue et à la culture de l’enfant**². Il en va donc de la responsabilité de celui ou celle qui fournit et/ou produit l’information d’adapter le contenu et le format à chaque enfant, ces éléments devant être pris en compte cumulativement.

Lorsqu’on envisage de produire une information adaptée aux enfants, il est important de considérer simultanément les éléments relatifs à la forme et au contenu, la première devant être au service de la compréhension du second.

Nous présentons ci-dessous quelques éléments-clés pour adapter une information en vue de la rendre accessible aux enfants. Ces lignes directrices sont inspirées d’un vade-mecum publié par l’Observatoire de l’Enfance, de la Jeunesse et de l’Aide à la Jeunesse³. Elles ont été reformulées de manière à être adaptées à différents contextes (ex. : Produisons-nous un écrit ? Adaptons-nous un contenu textuel existant ?) et aux différents formats possibles pour développer cette information (ex. : Faisons-nous le choix d’un support textuel, visuel, audio, digital, interactif, voire d’une combinaison de ces éléments ?) :

¹ UNICEF. 2009. *Éducation de qualité et « écoles amies des enfants. Agir pour les enfants, n° 5.*

² Lignes directrices du Comité des Ministres du Conseil de l’Europe pour une justice adaptée aux enfants, adoptée le 17 novembre 2010, ligne directrice 2.

³ Observatoire de l’Enfance, de la Jeunesse et de l’Aide à la Jeunesse (2010). *Vade-Mecum : Adapter un écrit pour le rendre compréhensible par des enfants.*

Veiller à la taille, à la longueur de la production. L'idéal étant de la réduire un maximum, quitte à sélectionner l'information pertinente. Si la quantité d'information est dense, il convient alors de l'organiser et de la structurer de manière à ce que les enfants puissent s'y repérer aisément et d'en faciliter la lecture sélective. Insérer un plan, un sommaire ou un résumé constitue également une piste à favoriser.

Rendre compréhensible le contenu de l'information. Ajouter les informations utiles à la compréhension. Insérer dans la communication des informations et/ou notes complémentaires qui permettent aux enfants d'accéder au contenu. Eviter le jargon et utiliser des termes connus des enfants auxquels le contenu est adressé (les publics d'enfants sont, bien sûr, diversifiés).

Mentionner des sources, des liens, des références, etc. permettant aux enfants d'accéder facilement à des informations complémentaires. Il convient ici de veiller à ce que ces références soient également accessibles à la compréhension des enfants.

Mettre la production à l'épreuve de la compréhension des enfants afin d'opérer les ajustements nécessaires. Tester auprès d'eux et modifier le support si les retours ne sont pas concluants.

En même temps que la production de supports d'informations *child friendly*, il est indispensable de **questionner sa diffusion**, et les différents canaux possibles : une information bien adaptée aux enfants en touchera davantage si elle est diffusée, par exemple, sur une télévision à large audience, à une heure où elle est regardée par de nombreux enfants. De même, l'école, en diffusant l'information (via certains cours ou même comme support d'apprentissage dans les cours généraux), peut toucher beaucoup d'enfants. Enfin, tout·e professionnel·le (formé·e) travaillant avec des enfants devrait être en mesure d'adapter le message à son public, et ainsi servir de médiateur·rice : entendre les réactions, répondre aux questions, poursuivre le dialogue et la réflexion collectivement et même personnellement.

Quelques éléments de réflexion...

Lorsque l'équipe et les dix-sept membres de la CODE ont pris le temps d'interroger le concept d'information *child friendly* et de le passer au filtre des nombreuses lunettes et compétences présentes en son sein, plusieurs pistes et réflexions intéressantes ont émergé. Il semble pertinent de contribuer aux réflexions relatives à l'accès des enfants à l'information en les partageant dans cette analyse.

Information ou communication ?

Informar consiste à porter un contenu à la connaissance d'autrui. Le qualificatif 'child friendly' revêt quant à lui d'autres dimensions, relatives au droit à la participation et à l'intérêt supérieur de l'enfant. Tenant compte de cela, ne devrions-nous pas dès lors parler plus communément de **communication** *child friendly* ? L'information en constituant par ailleurs une étape essentielle, dans un processus tenant davantage compte de la place et du rôle de l'enfant.

La communication suppose en effet un échange, voire une relation avec le destinataire d'une information. Dans le contexte qui nous intéresse, cela signifie que l'émetteur·rice de l'information se tient prêt·e et disponible à accueillir et traiter les retours éventuels des enfants au sujet de l'information transmise. Ces retours, pouvant prendre des formes diverses (commentaire, question, complément d'information, demande, etc.), pourraient ainsi permettre d'améliorer, d'adapter, de compléter le fond et/ou la forme de l'information initialement diffusée.

Nous soulignons donc l'importance de l'interaction et de la participation dans la production dynamique d'informations *child friendly*.

L'enfant, ignorant par définition ?

Faut-il d'emblée considérer les enfants comme "ceux qui ne savent pas" ?

Cette question s'intéresse davantage au contenu de l'information qu'à sa forme. En effet, dans la définition proposée plus avant, l'importance d'adapter l'information à l'âge et au niveau de maturité de l'enfant est bien soulignée. Nous pourrions toutefois ajouter que l'information doit également être **adaptée au niveau de connaissance des enfants**.

Tout comme les adultes, il existe des intérêts particuliers, des expériences de vie et autres facteurs qui peuvent avoir amené les enfants à disposer d'une connaissance plus ou moins approfondie d'un sujet. Un contenu 'accessible' est donc relatif aux connaissances déjà acquises sur un sujet particulier.

Il devrait donc exister différents 'niveaux' d'approfondissement de l'information. En outre, ceci est aussi bien valable pour les enfants que pour les adultes. Dans cette perspective, ne pourrions-nous pas privilégier des termes tels que '*user friendly*'⁴ ou '*easy read version*'⁵ pour souligner que le contenu doit s'adapter à son public quel qu'il soit et éviter qu'il n'existe « qu'une » manière de s'adresser aux enfants ?

⁴ Adapté à l'utilisateur·rice.

⁵ Version facile à lire.

***Child friendly* : un terme générique qui ne tient pas forcément compte de la diversité du groupe « enfant »**

Lorsqu'on parle d'adapter une information à l'âge et au degré de maturité, à la langue et à la culture d'un enfant, les directives semblent claires quand il s'agit de s'adresser à un enfant, ou à un petit groupe d'enfants relativement homogène au regard de ces caractéristiques. Si les directives semblent claires, il n'en demeure pas moins qu'une formation reste indispensable pour être capable de saisir toutes les nuances et subtilités de ces caractéristiques (ex. : une connaissance minimum des étapes de développement du langage, des stades de développement cognitif, en diversité culturelle, etc.).

Lorsqu'il s'agit d'adresser une information au groupe "enfant", le terme *child friendly* apparaît comme trop générique. Il convient dès lors de proposer différentes variantes d'une même information afin de tenir compte de toute la diversité des enfants auxquels est adressée cette dernière.

Il apparaît donc essentiel que des lignes directrices soient érigées pour informer – ou communiquer – vers les enfants (en tant que groupe) sur tous les sujets les concernant, et tenant compte de la diversité des âges, des degrés de maturité, des langues, des cultures et des situations sociales.

Donner aux enfants les outils pour leur apprendre à décoder l'information, c'est aussi être *child friendly*

Produire un support d'information *child friendly* contribue sans aucun doute à renforcer le droit des enfants à l'information. Toutefois, des pistes complémentaires sont à prendre en considération pour l'application effective de ce droit. L'éducation aux médias constitue l'une d'entre elles.

Les enfants sont « consommateurs » d'informations :

Internet, les médias, les politiques, les réseaux sociaux ne regorgent malheureusement pas uniquement d'informations fiables, positives et adaptées aux enfants. Les enfants et les jeunes (ainsi que les adultes !) sont en réalité confrontés quotidiennement, de manière active ou passive, à de nombreuses informations.

Il est donc indispensable de leur donner accès à une information appropriée, mais aussi de les accompagner pour mieux comprendre comment l'information qu'ils reçoivent quotidiennement se construit et comment la traiter avec du recul.

Les enfants sont également des producteurs et émetteurs d'informations :

De la même manière, ils doivent pouvoir comprendre le rôle important qu'ils jouent eux-mêmes dans l'accès à l'information des autres personnes pouvant y accéder (enfants ou non).

À l'ère de la surinformation, du cyberharcèlement et des *fakes news*, il est nécessaire qu'ils disposent des outils et des compétences utiles à produire et diffuser des contenus fiables.

Conclusion

Produire de l'information adaptée aux enfants contribue à renforcer leur droit à l'information et, par extension, à la participation. En conséquence, quand une personne produit ou diffuse de l'information, la première question à se poser est de savoir si, oui ou non, celle-ci concerne les enfants. Si la réponse est positive, le réflexe systématique devrait être de produire (ou diffuser) une ou des version(s) accessible(s) à tous, enfants inclus.

Pour ce faire, il est important de tenir compte de différents éléments dont nous avons fait part dans cette analyse :

- Identifier le(s) public(s) concerné(s) par l'information à transmettre ;
- Prendre en compte l'ensemble des critères qui composent la diversité du public-cible : tranche(s) d'âge(s), genre(s), langue(s), culture(s), vulnérabilité(s) ou caractéristique(s) spécifique(s) (ex. : handicap, parcours migratoire, troubles cognitifs, etc.) ;
- Identifier les supports d'information adaptés aux enfants existants déjà sur le sujet ;
- Veiller à choisir un ou des support(s) qui soi(en)t au service d'une bonne compréhension du contenu et adapté(s) au(x) public(s) cible(s) ;
- Présenter le contenu de manière compréhensible en le structurant de manière à permettre aux enfants de s'y repérer facilement et d'en effectuer – au besoin – une lecture sélective, en sélectionnant l'information pertinente, en privilégiant l'utilisation d'un langage adapté, en ajoutant des éléments de définition et en donnant accès à des ressources complémentaires ;
- Impliquer des représentant·e·s du public cible dans la production du support d'information : *a minima* dans le cadre d'une phase test, *a maxima* dans les différentes phases d'élaboration (du choix du support à la production du contenu) ;
- Mettre en place un dispositif pour recueillir les commentaires, réactions, questions ou propositions du groupe cible afin d'y donner suite, notamment en apportant les ajouts et/ou modifications nécessaires au support d'information.

Cette liste n'est pas exhaustive. Il existe de nombreuses ressources qui permettront à quiconque est amené à produire un support d'information adapté à des enfants d'y puiser conseils et inspiration⁶. Comme mentionné ci-dessus, nous insistons sur l'importance d'impliquer des représentant·e·s des enfants concernés, à des échelles qui peuvent être variables, en fonction du contexte et des ressources disponibles.

⁶ Découvrez l'outil pédagogique de la CODE sur le sujet dès décembre 2021 sur www.lacode.be !

La CODE et ses membres souhaitent poser les balises de ce qui devrait constituer une information adaptée aux enfants, en ayant bien à l'esprit que c'est un idéal à atteindre et que toute démarche visant à questionner les pratiques à ce sujet sera la bienvenue. Les enfants ne constituent pas un bloc homogène et figé dans le temps, une communication adaptée sera donc obligatoirement évolutive, diverse et amenée à se remettre régulièrement en question.

Cette analyse de la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) a été rédigée par Marie D'Haese entre novembre et décembre 2021. Elle représente la position de la majorité de ses membres.

Pour la citer : Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (2021), « L'information adaptée aux enfants, kezako ? », www.lacode.be